



# SYNDICAT NATIONAL DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

*"Quand je revendique, ce n'est pas pour détruire".*

## ET DES PATS DES SDIS DE FRANCE

Saint Laurent Blangy, le 02 octobre 2009

**Monsieur le Directeur départemental  
Lieutenant-Colonel Fabrice TAILHARDAT  
SDIS 70  
176, rue St Martin prolongée  
BP 40005  
70001 VESOUL Cedex**

Info-S.P. 24 H. sur 24 :  
Tél. 03 21 55 90 08  
Journal : Pleins feux

**Réf. :** PB/AL/2009-187

**Objet :** Formation initiale

Monsieur le Directeur,

Je viens de prendre connaissance d'un courrier à votre signature en votre qualité de Directeur départemental du SDIS de Haute-Saône.

Ce courrier concerne une formation initiale que vous organisez du 18 janvier au 16 avril 2010. Il apparaît que vous proposez de la faire suivre gratuitement à des personnes qui sont inscrites sur la liste d'aptitude au concours de sapeur-pompier professionnel non officier.

Bien qu'en contradiction avec la réglementation si elle s'avérait, la démarche pourrait être louable si elle s'assortissait d'une réelle issue à l'embauche de ces jeunes adultes, mais cela ne semble pas être le cas.

De plus, faire travailler pendant quatre mois consécutifs gratuitement au risque d'obliger un des prétendants à quitter une activité lucrative est pour le moins singulière, tant en ce qui concerne les charges sociales (maladie, retraite) qu'en matière d'accident du travail ou autres obligations sociales.

S'affranchir de la sorte des règles élémentaires en matière de droit du travail au détriment d'une jeunesse déjà fragilisée par la conjoncture actuelle n'est pas de nature à leur faire débiter une vie professionnelle convenablement. A plus forte raison lorsque c'est un responsable d'une administration publique qui initie le sujet.

Sauf à avoir mal compris le sens de cette note, je vous demanderai de bien vouloir nous rassurer en apportant les éléments qui pourraient nous manquer. Dans le cas contraire, il va de soi que nous ne pourrions pas cautionner une telle démarche.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

  
**Patrice BEUNARD,**  
**Président.**

**Copie à :** Monsieur le Directeur de la Sécurité Civile

Adresser la correspondance à : M. le Président du S.N.S.P.P.,  
32, rue du Docteur Mellin - B.P. 14 - 62051 SAINT-LAURENT BLANGY Cedex  
Tél. 24 h. sur 24 h. 03 21 48 93 34 - Télécopie : 03 21 24 91 22